

Application de l'article 51bis du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.  
Question orale de G. VAN GOIDSENHOVEN, Conseiller communal, relative aux atteintes à la qualité de vie du quartier Marius Renard.

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst:

Le quartier Marius Renard est un quartier regroupant plusieurs milliers d'habitants, en majorité dans des immeubles d'habitations multiples. Ce quartier élaboré pour offrir l'essentiel des services dont cette population (aujourd'hui en partie vieillissante) a besoin.

Outre un problème chronique de propreté et d'entretien parfois difficile à assurer, la population se plaint d'autres nuisances plus particulières. Ainsi, l'abandon de trottinettes et de vélos en libre-service entrave les entrées d'immeubles, d'autre part des individus sous influence d'alcool ou de stupéfiants abordent des attitudes parfois agressives et menaçantes à l'égard des habitants. Ensuite, il apparaît que certaines grandes surfaces procèdent à des livraisons très matinales et donc en dehors des heures autorisées.

Le Collège a-t-il été sensibilisé à ces problématiques et a-t-il travaillé à une approche en vue d'y apporter quelque solution ?

D'autre part, la plupart (tous sauf un) des bureaux de banque, anciennement nombreux, ont fermés, laissant la population en difficulté de retirer de l'argent et les obligeant à des déplacements longs et compliqués. La possibilité d'implanter dans ce quartier un distributeur public de billets de banque est-il envisagé pour soulager une population en difficulté ?

Enfin, on se souviendra que l'avenir du parking situé devant les surfaces commerciales avenue Marius Renard avait fait l'objet d'une attention particulière durant la dernière législature. Un bail emphytéotique arrivant à échéance l'année prochaine, le Collège peut-il nous dire ce qui est prévu quant à l'avenir et l'usage de ce parking ?

Pour finir, je me permets de souligner que les problèmes en lien avec l'exploitation du parking souterrain situé sous la dalle du bâtiment de l'immeuble 27a Marius Renard commence à voir ressurgir les problèmes qui avaient été heureusement solutionnés par le passé : présence de véhicules abandonnés et d'activités nuisibles et probablement délictueuses. Même si ce parking est une zone privée, êtes-vous attentifs à cette situation dont la dégradation pourrait porter atteinte à la tranquillité et à la sécurité du quartier.

Monsieur le Bourgmestre-président répond que concernant les trottinettes et les vélos, le Conseil en a débattu en début de séance. En ce qui concerne les grandes surfaces et des livraisons trop matinales, il est vrai que des plaintes ont été reçues il y a 2 ans et que des mesures ont été prises. Depuis lors, il n'y a plus eu de plainte de ce type. Le service « Permis d'environnement » signale qu'il n'a également plus reçu ce genre de plainte. En cas de constat, les citoyens peuvent s'adresser soit au service « Permis d'environnement » soit à la police.

Concernant les bureaux de banque, c'est malheureusement un constat que chacun peut faire : il diminue de manière importante dans l'ensemble de nos quartiers. Le Collège est en contact avec « BATOPIN », qui est la structure regroupant les banques, pour essayer d'identifier des endroits où la société peut installer ses guichets. Aujourd'hui, ce quartier n'est pas prévu mais le Collège en relayera la demande.

En ce qui concerne le parking, il n'y a pas de lien entre l'interpellation et le fait que le point soit inscrit à l'ordre du jour, c'est simplement parce que les baux sont arrivés en fin de période.

Concernant la tranquillité dans les parties privées du parking souterrain, là également, le Collège n'a reçu de signalement particulier. Toutefois, s'il devait y avoir des activités illégales qui se déroulaient à cet endroit, on pourrait refaire des opérations telles que menées par le passé.

Plus globalement, par rapport à l'intérêt que le Collège porte au quartier, il existe un projet de création d'une antenne de proximité à installer à côté de l'ancien restaurant de la place Martin Luther King. L'antenne sera le lieu destiné à ce que chacun puisse venir faire part de ses doléances en direct aux représentants de l'administration communale.